



RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL MUNICIPAL N°3
DU 08 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles KEREZEON, Maire.

Date de convocation : le 27 Juin 2022

Etaient présents :

Messieurs : Gilles KEREZEON, Paul CORNEC, Jean-Claude MARLE, Jean-Pierre PLOUHINEC, Marc LE BLOND, Serge LE GOUILL, Bernard LE QUERE.

Mesdames : Marie-Thérèse DUFOUR, Françoise SALIOU, Michèle LE GOFF, Dominique GUILLOU, Anne-Marie LE FLOC'H, Audrey MONFORT, Laurence CARRE, Marie-Christine CAMENEN, Brigitte BREMAUD.

Absents :

Madame Karine MOURRAIN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude MARLE
Monsieur Philippe LUCAS a donné procuration à Madame Dominique GUILLOU
Monsieur Anthony LE MEN a donné procuration à Monsieur Paul CORNEC
Madame Maëva HECQUET a donné procuration à Madame Marie-Thérèse DUFOUR
Monsieur Francis VIEL a donné procuration à Monsieur Gilles KEREZEON
Monsieur YANNIC Jean-Bernard a donné procuration à Madame Marie-Christine CAMENEN
Monsieur Gérard MOURRAIN a donné procuration à Monsieur Bernard LE QUERE.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de présents : 16 Nombre d'absents : 07 Nombre de procurations : 07 Nombre de votants : 23
--

Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Dominique GUILLOU pour être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- Valide la candidature de Madame Dominique GUILLOU pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu avant de le soumettre à l'approbation.

Monsieur Bernard LE QUERE intervient en faisant remarquer que ce n'est pas un compte rendu qui a été transmis aux élus comme indiqué dans l'ordre du jour mais un relevé de décision. Il indique également que dans ce document sont absents les décisions concernant le vote des comptes administratifs. Monsieur le Maire indique que ceux-ci seront joints avec le retour sur le conseil du 8 Juillet.

Monsieur Bernard LE QUERE interroge également sur le devenir du Legs Le Bail.

Monsieur le Maire lui répond que cela n'était pas à l'ordre du jour et qu'une commission municipale sera faite pour en discuter.

Monsieur Bernard LE QUERE remet à Monsieur le Maire une enveloppe concernant la pétition sur la Maison du Legs Le Bail.

Le compte rendu est approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions (YANNIC Jean-Bernard, MOURRAIN Gérard, CAMENEN Marie-Christine, BREMAUD Brigitte, LE QUERE Bernard).

Renouvellement de l'Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le Centre de Gestion du Finistère s'est positionné dès 2018 sur cette mission en proposant un accompagnement mutualisé aux collectivités dans leur mise en conformité au RGPD pour une durée de 3 ans. Notre convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion arrive à terme.

Les collectivités locales recourent toujours plus aux outils informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Les applications ou fichiers utilisés recensent de nombreuses informations sur les usagers et les agents. Ces données ont une grande valeur pour les pirates informatiques comme en témoignent les cyber-attaques dont sont victimes ces derniers temps de nombreuses collectivités : le Grand Anancy, Marseille... Et dans notre département Finistère Habitat.

Plus le niveau de sécurisation des systèmes d'information et de sensibilisation des acteurs internes est élevé, plus l'attaque est difficile à mener. C'est pourquoi, Le Centre de

Gestion propose de poursuivre son action en maintenant un très haut niveau de vigilance auprès des collectivités.

Les élus sont responsables de la sécurité des données personnelles que la collectivité traite. L'avenant à la convention d'adhésion au service d'assistance proposé par le Centre de Gestion a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif restant à courir et d'acter le règlement forfaitaire annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).
- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29, et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Monsieur Bernard LE QUERE informe que la protection passe aussi par la fermeture des portes des bureaux tout comme sur le droit de réserve des agents comme des élus.

CONVENTION ENERGIE PARTAGE (CEP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF) a pris l'initiative de mettre à mise à disposition un service de conseil en énergie pour les communes adhérentes au SDEF.

Les missions en Conseil en Energie Partagé (CEP) ont pour objet d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques. Elles sont détaillées dans la convention proposée à l'assemblée. Les conditions d'exécution techniques et financières de la mission sont définies dans la convention qui est annexée à la présente délibération.

Toutefois, il est précisé à l'assemblée que la commune adhère à cette action et s'engage à verser au SDEF une cotisation annuelle dont le montant et les modalités sont définis ci-après :

- 0.80 € par habitant pour la tranche de 1 à 2000 habitants
- 0.70 € par habitant pour la tranche de 2001 à 3500 habitants
- 0.60 € par habitant pour la tranche de 3501 à 7500 habitants
- 0.50 € par habitant au-delà de 7 500 habitants

Le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul est celui de la population totale. Cette valeur est issue du recensement annuel de la population totale édité par l'INSEE au 1er janvier de chaque année.

De ce fait, le montant de la cotisation sera revu annuellement en fonction de ces éléments et sans qu'il soit nécessaire de rédiger un avenant. Dans le cas où le SDEF dispose d'une convention avec l'EPCI du territoire de la commune pour l'année de facturation concernée, le SDEF facturera la prestation à la commune en déduisant la participation indiquée dans la convention de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention (CAMENEN Marie-Christine) :

- 1* Accepte l'adhésion de la commune à ce service jusqu'au 31 décembre 2025.
- 2* Accepte les conditions de la convention.
- 3* Autorise le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENT/COMMUNE
DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser les travaux de la RD 784 il sera nécessaire de conclure une convention avec le Conseil Départemental nous autorisant à réaliser des travaux d'aménagement sur une voie Départementale.

De même il sera nécessaire de conclure une convention nous confiant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la couche de roulement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 contre (YANNIC Jean-Bernard, MOURRAIN Gérard, CAMENEN Marie-Christine, BREMAUD Brigitte, LE QUERE Bernard) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental :
 - o nous autorisant à réaliser ces travaux
 - o nous autorisant à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur la RD 784 en lieu et place du Conseil Départemental.

Madame CAMENEN Marie-Christine demande si c'est prévu une réunion publique, il lui est répondu que celle-ci est fixée au Lundi 19 Septembre.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL

Le Maire informe les élus de la nécessité d'augmenter le temps de travail pour un agent à temps non complet.

Il s'agit d'un agent au service technique qui assure l'entretien des locaux actuellement à 70 %. Il propose de passer cette personne à temps complet.

Monsieur le Maire informe que cette modification du temps de travail fera l'objet d'une information auprès du Comité Technique du Centre de Gestion du Finistère en date du 20 Septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide l'augmentation du temps de travail de la façon suivante à compter du 1^{er} Août 2022 ;
- Autorise le Maire à signer l'arrêté modificatif de l'agent.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Paul CORNEC, adjoint aux associations présente les demandes de subvention présentées par les différentes associations ou structures.

Il informe que ces subventions ont été étudiées lors de la commission association du 29 Juin dernier.

Il informe également que la commission association propose d'attribuer aux adhérents mineurs des associations extérieures à Plozévet un montant forfaitaire de 20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la proposition de la commission association pour l'attribution d'un montant forfaitaire de 20 € par enfant mineur pour les associations extérieures à Plozévet ;
- Valide le versement des subventions correspondant au tableau ci-dessous,
- Dit que les crédits nécessaires sont portés au compte 6574 du budget 2022.

**SUBVENTIONS
VERSEES AUX
ASSOCIATIONS**

Demandeur	Accordé en 2020	Accordé en 2021	Demande 2022	Proposition de la Commission
ASSOCIATION DE PLOZEVET				
Aïkido de Plozévet	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Amicale Laïque Plozévet	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Arts et Loisirs		250,00 €	250,00 €	250,00 €
Ass.Sportive Collège	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
AWEN			350,00 €	350,00 €
Comité de Sauvegarde de la Chapelle de Saint Renan		300,00 €	300,00 €	300,00 €
Div yezh		250,00 €	220,00 €	250,00 €
Dojo Plozévet (judo)	600,00 €	620,00 €	620,00 €	620,00 €
Du bonheur à l'ouest	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
FNACA	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Galoche Plozévétienne	300,00 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €
Histoire et Patrimoine plozévet	250,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €
La Plozévétienne (Foot)	3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
La Vonologie			500,00 €	500,00 €
Ping pong club de Ploz	600,00 €	350,00 €	450,00 €	450,00 €
Plaisir de chanter	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Société Chasse Plozévétienne	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
UNC Plozévet			pas de montant	250,00 €
Total Association PLOZEVET	8 600,00 €	8 880,00 €	10 800,00 €	11 080,00 €
ASSOCIATION HORS PLOZEVET				

AAVVIF (Association Accompagneme nt Victime Violence Intra Familiale) Pluguffan			500,00 €	0,00 €
Amicale Donneurs de sang Pays Bigouden	100,00 €	100,00 €	pas de montant	100,00 €
Amicale Usagers Pors Poulhan (entretien treuil)			3 500,00 €	3 500,00 €
Amicale Usagers Pors Poulhan (remplacement mouillage)			3 500,00 €	3 500,00 €
Ar Redadeg	250,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €
Ass. protection des abeilles noires C.S		50,00 €	200,00 €	50,00 €
Association Le P'ty Plus (EHPAD Plouhinec)			pas de montant	100,00 €
Association Les Petits Bonheur (EHPAD Pouldreuzic)			pas de montant	100,00 €
Association Sclérosé en plaques			pas de montant	0,00 €
CAB (Club Athlétique Bigouden) Pont- L'Abbé			20,00 €	en attente confirmation âge licencié
Club Cycliste Bigouden Plonéour			1 licencié Ploz	en attente confirmation âge licencié
Escalade Bigoudène Plogastel			5 licenciés Ploz	en attente confirmation âge licencié
France Alzheimer Finistère		100,00 €	pas de montant	100,00 €

Groupe des bruyères Beuzec	45,00 €	50,00 €	pas de montant	en attente confirmation âge licencié
Hand Ball Club Cap-Sizun			21 licenciés Ploz	en attente confirmation âge licencié
Handisport Cornouaille	50,00 €	50,00 €	pas de montant	50,00 €
MFR Poullan	250,00 €	100,00 €	3 enfants	100,00 €
Resto du cœur (Pont-L'Abbé)	100,00 €	100,00 €	pas de montant	100,00 €
Secours Catholique Bigouden	100,00 €	150,00 €	200,00 €	150,00 €
Secours Populaire à Plonéour			pas de montant	100,00 €
SNSM	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Solidarité paysans Bretagne	30,00 €	50,00 €	pas de montant	50,00 €
Syndicat Elevage - élevage et passion pays bigouden		300,00 €	0,10 €/habitant	300,00 €
Tennis Club Plonéour			2 licenciés Ploz	en attente confirmation âge licencié
Total Hors Plozévet	1 425,00 €	1 900,00 €	8 770,00 €	9 200,00 €
TOTAL	10 025,00 €	10 780,00 €	19 570,00 €	20 280,00 €

Monsieur Bernard LE QUERE intervient sur le fait qu'il ait été dit que Monsieur Gérard MOURRAIN ait quitté la salle lors de la réunion de la commission associations ce qui est faux. Il souhaite avoir des compléments d'informations sur ce fait.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe que, compte tenu des insuffisances de crédits sur certains chapitres, des virements sont nécessaires en prélevant les crédits correspondants sur d'autres comptes où il existe des disponibilités, ou en procédant à l'inscription de recettes supplémentaires.

En Fonctionnement :

Article 673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 200,00 €
Article 70871	Part collectivité de rattachement	+ 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Donne son accord pour les décisions modificatives ci-dessus

DENOMINATION DE RUE

Monsieur Jean-Claude MARLE, adjoint aux travaux, présente à l'assemblée la proposition de modifier le nom d'une impasse aujourd'hui dénommée « chemin de kerrien » (mais qui ne correspond pas, ce cul-de-sac se situant à proximité de Pénity), il est donc proposé l'appellation « Impasse de Pénity » et en Breton « Hent Dall Penity »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la nouvelle dénomination de l'impasse :
 - o Impasse de Pénity et en Breton Hent Dall Penity
- Autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour la nouvelle appellation de l'impasse.

Monsieur Bernard LE QUERE intervient pour que soit également indiqué le nom en Breton.

NUMEROTATION DES RUES

Monsieur Jean-Claude MARLE présente les propositions de numérotation de certaines rues. Ces dispositions étant engagées pour faciliter la distribution du courrier mais surtout l'accès des services de secours.

Il est proposé une numérotation pour les rues suivantes : Mespirt, Trébévan Huella, Trébévan Izella, Kerlaëron, Rue du Moulin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la numérotation des rues présentées ci-dessus ;
- Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour mettre en place ce nouveau dispositif.

QUESTIONS DIVERSES

Comment se répartissent les terrains du legs Craberou Le Bail en terres agricoles et non agricoles ?

Monsieur le Maire indique que cela a été vu lors de la commission environnement du 23 juin dernier, ils sont tous en terres non agricoles.

Que prévoyez-vous de faire de ces terrains ?

Monsieur le Maire indique que cette question a également été vue lors de la commission environnement, il est prévu de faire du boisement sur certaines parcelles, pour cela rendez-vous va être fait avec le Conseil Départemental dans le cadre de leur action « 500000 arbres en Finistère ».

Avez-vous une idée des sources de financement pour la caserne des pompiers ?

Monsieur le Maire indique que le financement pour la construction d'un centre de secours est identique à l'ensemble du Département à savoir 60% Commune et 40% Département et SDIS.

Prévoyez-vous d'aménager les horaires d'accueil de l'agence postale, notamment le samedi matin ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu d'ouvrir l'agence postale le samedi matin et que celle-ci restera fermée le samedi.

Où en est le projet de skate park et city park ?

Monsieur le Maire informe que les travaux débuteront en septembre.

Prévoyez-vous un parking à vélos à la mairie ?

Monsieur le Maire répond que oui

Remarques sur la cérémonie d'inauguration de la mairie.

Monsieur le Maire demande quelles remarques par rapport à l'inauguration.

Monsieur Bernard LE QUERE répond que lors du discours du Maire :

- L'architecte n'a pas été remercié
- on n'a pas parlé du projet du bourg.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

2022-04-06-14
Approbation du Compte Administratif – AVEL DRO

Concernant l'approbation du Compte d'administration du budget Avel Dro dressé par Monsieur Gilles KEREZEON, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles KEREZEON,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Gilles KEREZEON, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent	Opération de l'Exercice		Résultat	Résultats a la Clôture de l'Exercice en EUROS
	EXCEDENT	MANDAT	TITRE		EXCEDENT
Section de Fonctionnement	- 6 389,75	17 188,77	19 850,32	+ 2 661,55	- 3 728,20
Section d'Investissement	0	0	0	0	0
TOTAUX	- 6 389,75	17 188,77	19 850,32	+ 2 661,55	- 3 728,20

Monsieur Gilles KEREZEON Maire quitte la salle et laisse Madame Marie-Thérèse DUFOUR, première adjointe mettre le compte administratif au vote.

Les élus, approuve à l'**unanimité** des voix l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021, définitivement closes et les crédits annulés.

Ont signés au registre des délibérations les élus de l'Assemblée à l'**unanimité**.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 06 Avril 2022
La Première Adjointe, Marie-Thérèse DUFOUR.

2022-04-06-15

Approbation du Compte Administratif – HAMEAU DE LA BAIE

Concernant l'approbation du Compte d'administration du budget Hamemau de la Baie dressé par Monsieur Gilles KERZEON, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles KERZEON,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Gilles KERZEON, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent	Opération de l'Exercice		Résultat	Résultats a la Clôture de l'Exercice en EUROS
	EXCEDENT	MANDAT	TITRE		EXCEDENT
Section de Fonctionnement	0	128 398,74	157 702,00	+ 29 303,26	+ 29 303,26
Section d'Investissement	0	128 398,74	128 398,74	0	0
TOTAUX	0	256 797,48	286 100,74	+ 29 303,26	+ 29 303,26

Monsieur Gilles KERZEON Maire quitte la salle et laisse Madame Marie-Thérèse DUFOUR, première adjointe mettre le compte administratif au vote.

Les élus, approuve à l'**unanimité** des voix l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021, définitivement closes et les crédits annulés.

Ont signés au registre des délibérations les élus de l'Assemblée à l'**unanimité**.

Pour copie certifiée conforme.

A Plozévet, le 06 Avril 2022

La Première Adjointe, Marie-Thérèse DUFOUR.

2022-04-06-16

Approbation du Compte Administratif – MAIRIE

Concernant l'approbation du Compte d'administration du budget Mairie dressé par Monsieur Gilles KERZEON, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles KERZEON,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Gilles KERZEON, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent	Opération de l'Exercice		Résultat	Résultats a la Clôture de l'Exercice en EUROS
	EXCEDENT	MANDAT	TITRE		EXCEDENT
Section de Fonctionnement	1 087 248,39	3 671 754,03	3 523 903,70	- 147 850,33	+ 939 398,06
Section d'Investissement	3 558 936,83	1 964 568,43	786 462,23	- 1 178 106,20	+ 2 380 830,63
TOTAUX	4 646 185,22	5 636 322,46	4 310 365,93	- 1 325 956,53	+ 3 320 228,69

Monsieur Gilles KERZEON Maire quitte la salle et laisse Madame Marie-Thérèse DUFOUR, première adjointe mettre le compte administratif au vote.

Les élus, approuve **par 16 voix pour et 5 contre** (Jean-Bernard YANNIC, Gérard MOURRAIN, Marie-Christine CAMENEN, Brigitte BREMAUD, Bernard LE QUERE) des voix l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021, définitivement closes et les crédits annulés.

Ont signés au registre des délibérations les élus de l'Assemblée **par 16 voix pour et 5 contre** (Jean-Bernard YANNIC, Gérard MOURRAIN, Marie-Christine CAMENEN, Brigitte BREMAUD, Bernard LE QUERE).

Pour copie certifiée conforme.

A Plozévet, le 06 Avril 2022

La Première Adjointe, Marie-Thérèse DUFOUR.